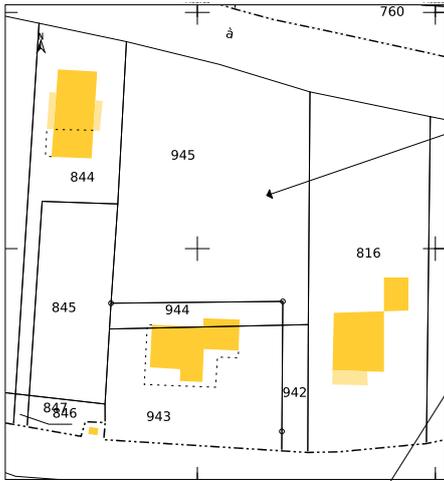


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - Commune de CASTILLON DE LARBOUST

Adresse : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		
Maître d'ouvrage : CRAMPÉ Nicolas		
Auteur : Rectiligne 22 bis Avenue des Pyrénées 31100 31830 PLAISANCE DU TOUCH 05 67 00 44 24		N° de projet :
Prénom de projet : PERMIS		Date : jeudi 25 février 2021
N° de plan : PC	Nom du plan : PC	Révision : -
Dim. plan : A3 et A4		
Documents du dossier :		
PCMI 1 Plan de situation		
PCMI 2 Plan de masse		
PCMI 3 Plan de Coupe A et B		
PCMI 4 Notice paysagère		
PCMI 5 Plan des Facades et toitures		
PCMI 6 Document graphique		
PCMI 7 Photographie environnement proche		
PCMI 8 Photographie environnement lointain		
PCMI 14 Attestation RT 2012		
PCMI Annexe : Vue en plan RDC		

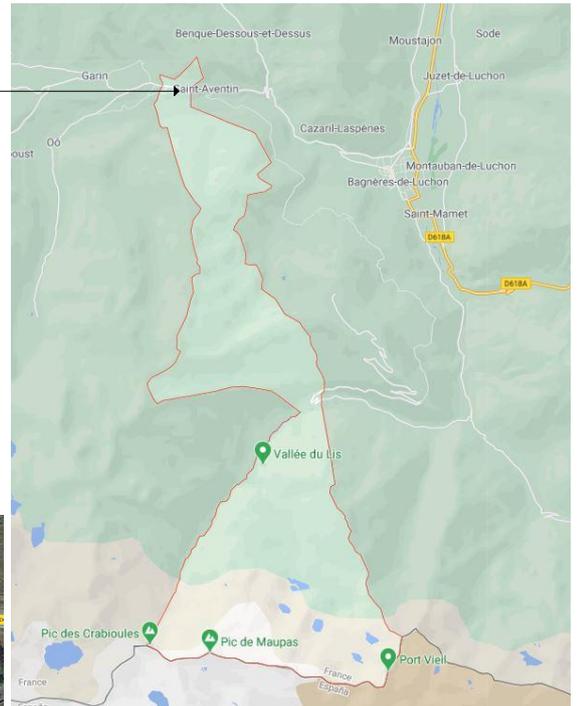


SITUATION DU PROJET :

Parcelle 000 A 945
Surface = 2056 m²

Parcelle 000 A 942
Surface = 156 m²

Lieu dit "Plan Redon"
31110 CASTILLON DE LARBOUST

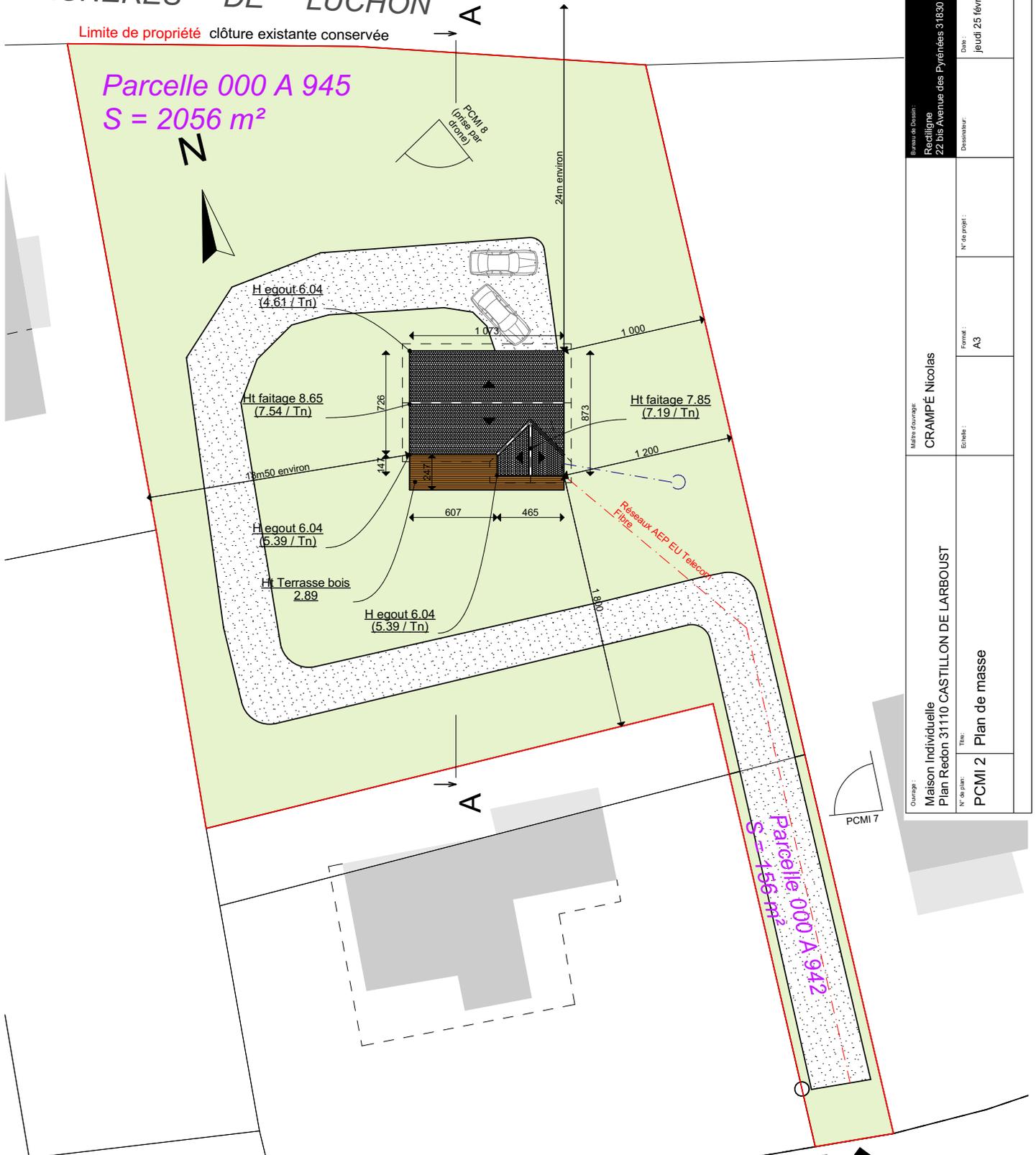


Ouvrage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage : CRAMPÉ Nicolas		Bureau de Dessin : Rectifigna 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan :	Titre :	Echelle :	Format :	N° de projet :	Dessinateur :	Date :
PCMI 1	Plan de situation		A3			jeudi 25 février 2021
Révision :						

RN 168 DE BAGNERES DE BIGORRE A BAGNERES DE LUCHON

Limite de propriété clôture existante conservée

Parcelle 000 A 945
S = 2056 m²



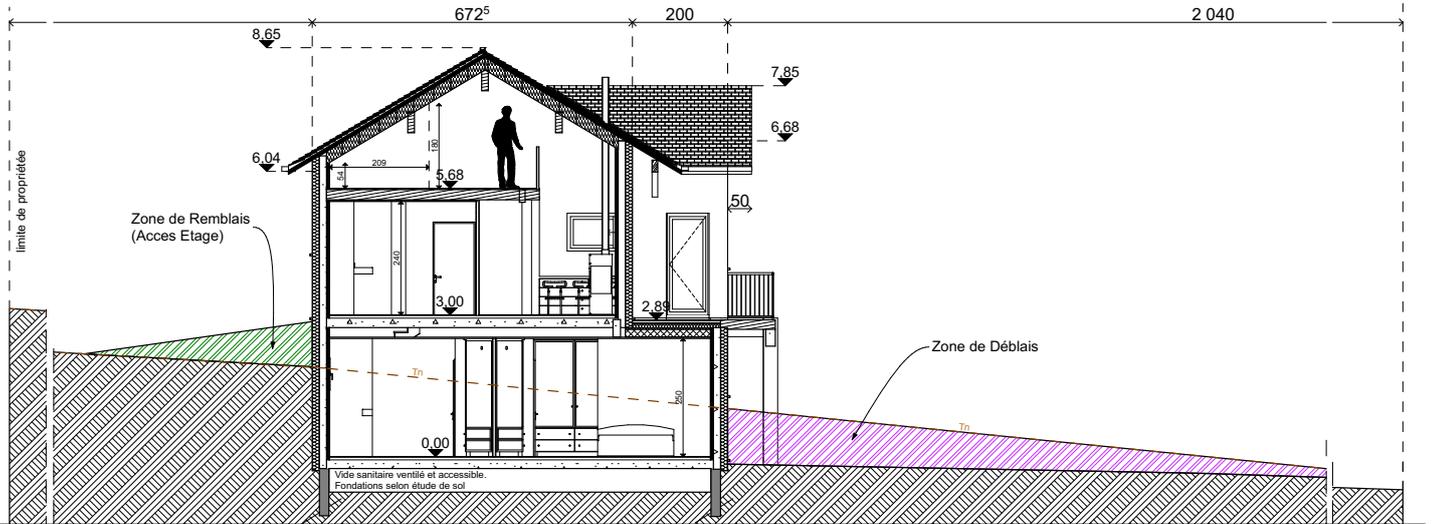
Les Côtes données sont celle du bâti.
Surface de plancher du projet
: 149 m² m²

Surface d'emprise au sol du projet
104. 40 m²

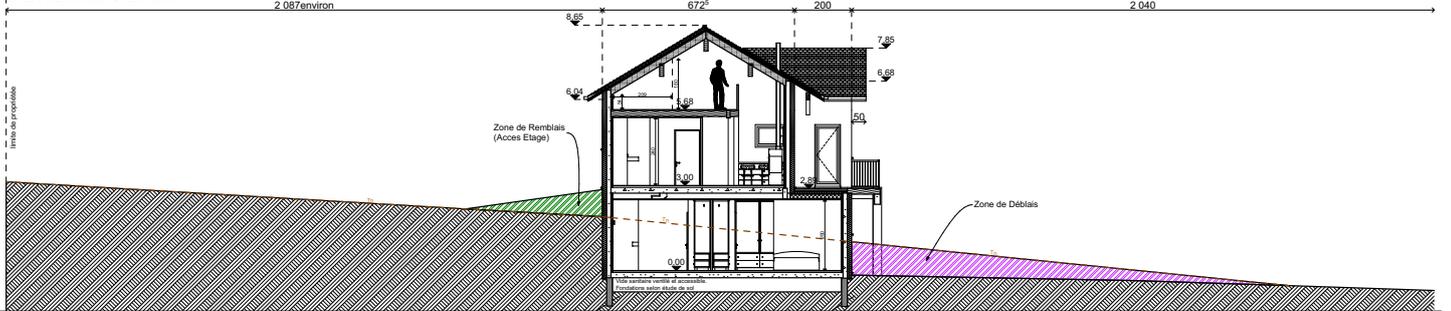
VOIE COMMUNALE N° 1 DITE Accès
DE PLAN REIDON

Bureau de Dessin: Reciligne 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		Date : jeudi 25 février 2021
Maitre d'ouvrage: CRAMPE Nicolas		Dessinateur:
Chargé : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		N° de projet :
N° de plan: PCMI 2 Plan de masse		Format : A3
Titre: PCMI 2 Plan de masse		Echelle :

COUPE A Echelle 1/75 eme



COUPE A Echelle 1/125 eme



Dessiné par Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage CRAMPE Nicolas		Études et Dessins Rectaligné 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan	Titre	Échelle	Format	N° de projet	Dessiné par	Date
PCMI 3	Coupe A	1:125, 1:75	A3			jeudi 25 février 2021

PCMI 4 : Notice Paysagère

Environnement du projet :

Le terrain se situe sur la commune de CASTILLON DE LARBOUST, avec une superficie de 2212 m². Il est constitué de deux parcelles cadastrales (A 942 et A 945) . La densification urbaine est faible sur ce secteur résidentiel. La commune dépend du Règlement National d'Urbanisme (RNU)
L'environnement paysager se compose majoritairement de maisons individuelles et de terres agricoles avoisinantes, sur des parcelles de taille relativement importante.

Projet :

Le projet consiste en la construction d'une maison individuelle a étage. L'architecture est simple et typique des Pyrénées, le volume étant en forme de L et composé d'une toiture bi pentes en pénétration sur un volume plus important également en toiture bi pentes. L'implantation du projet se fait de manière à respecter les distances et hauteurs maxi. aux limites de propriété et se fait naturellement par une orientation Sud / Sud Ouest.

Terrassement :

Peu de changements sur la forme du terrain ni sur les côtes d'altimétrie, les terres issues des fouilles de fondations seront réparties de manière uniforme sur le terrain. Le terrain est en pente dans le sens Nord Sud. Un déblais sera réalisé en partie aval de la construction et servira en remblais en partie amont de la construction.

Matériaux du projet :

Construction en bloc à bancher isolé. Charpente Traditionnelle Nail Web avec caissons chevrons et isolés.

Facades :

Pour les murs en rez de chaussée, mise en place de pierres de parement des Pyrénées, couleur gris nuancé. Pour les murs d'étage, mise en place d'un bardage douglas couleur marron naturel, pose verticale.

Menuiseries :

Menuiseries aluminium gris anthracite. Volets roulants encastrés alu gris anthracite.

Couverture :

Charpente traditionnelle Nail Web. Couverture en ardoises des Pyrénées, couleur ardoise. Gouttières et descentes en aluminium couleur gris anthracite.

Végétation :

Végétation de type friche existante. Aucun changement à ce niveau. Les propriétaires mettront par la suite un jardin d'agrément. L'ensemble de la parcelle sera également engazonnée.

Accès / stationnement :

L'accès au terrain se fait par la voie communale n°1 dite de Redon. Il est prévu deux places de stationnement derrière la construction.

Réseaux :

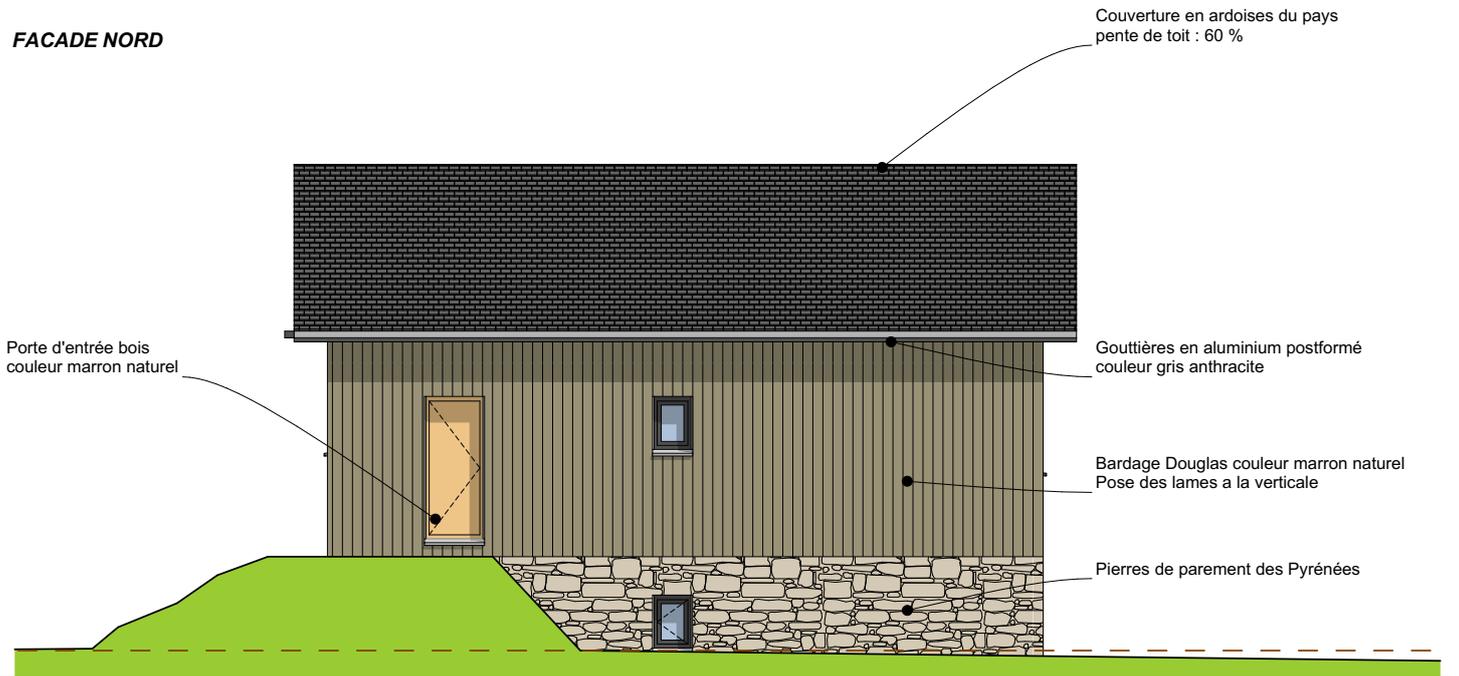
Assainissement collectif. Un puisard vertical sera mis en place pour le drainage des eaux pluviales. Tous les autres réseaux sont raccordés vers le réseau public.

Coutage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage: CRAMPÉ Nicolas			Bureau de Dessin : Rectifigna 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan: PCMI 4	Titre: Notice paysagère	Echelle :	Format : A3	N° de projet :	Dessinateur:	Date : jeudi 25 février 2021	Révision :

FACADE SUD



FACADE NORD



Ouvrage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage: CRAMPÉ Nicolas			Bureau de Dessin : Rectiligne 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan: PCMI 5	Titre: Plan des Facades Nord et Sud	Echelle : 1:75	Format : A3	N° de projet :	Dessinateur:	Date : jeudi 25 février 2021	Révision:

FACADE EST



FACADE OUEST



Ouvrage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage: CRAMPÉ Nicolas			Bureau de Dessin : Rectligne 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan: PCMI 5	Titre: Plan des Facades Ouest et Est	Echelle : 1:75	Format : A3	N° de projet :	Dessinateur:	Date : jeudi 25 février 2021	Révision:

PCMI 6. Document graphique :



PCMI 7. Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

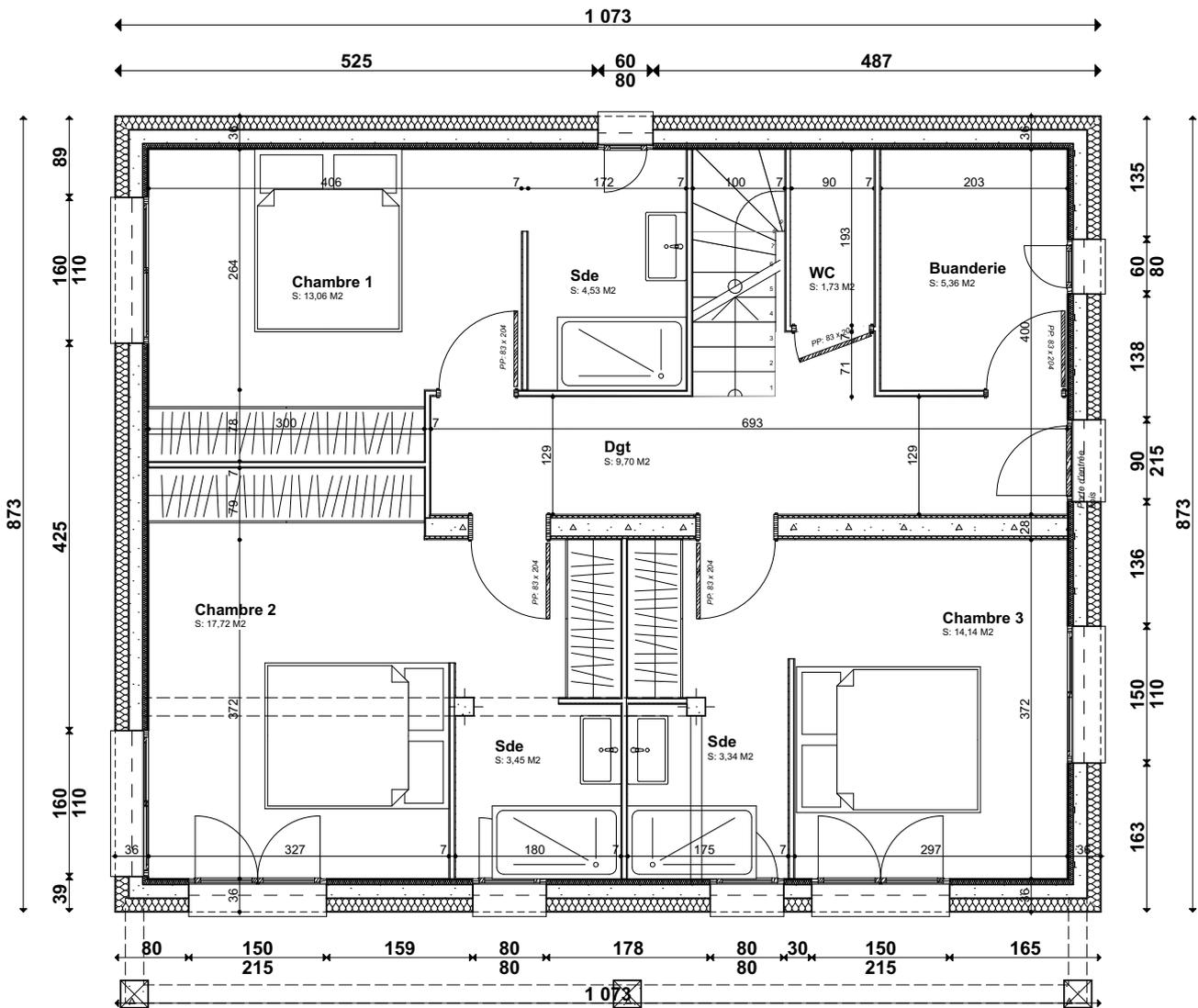


PCMI 8. Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain



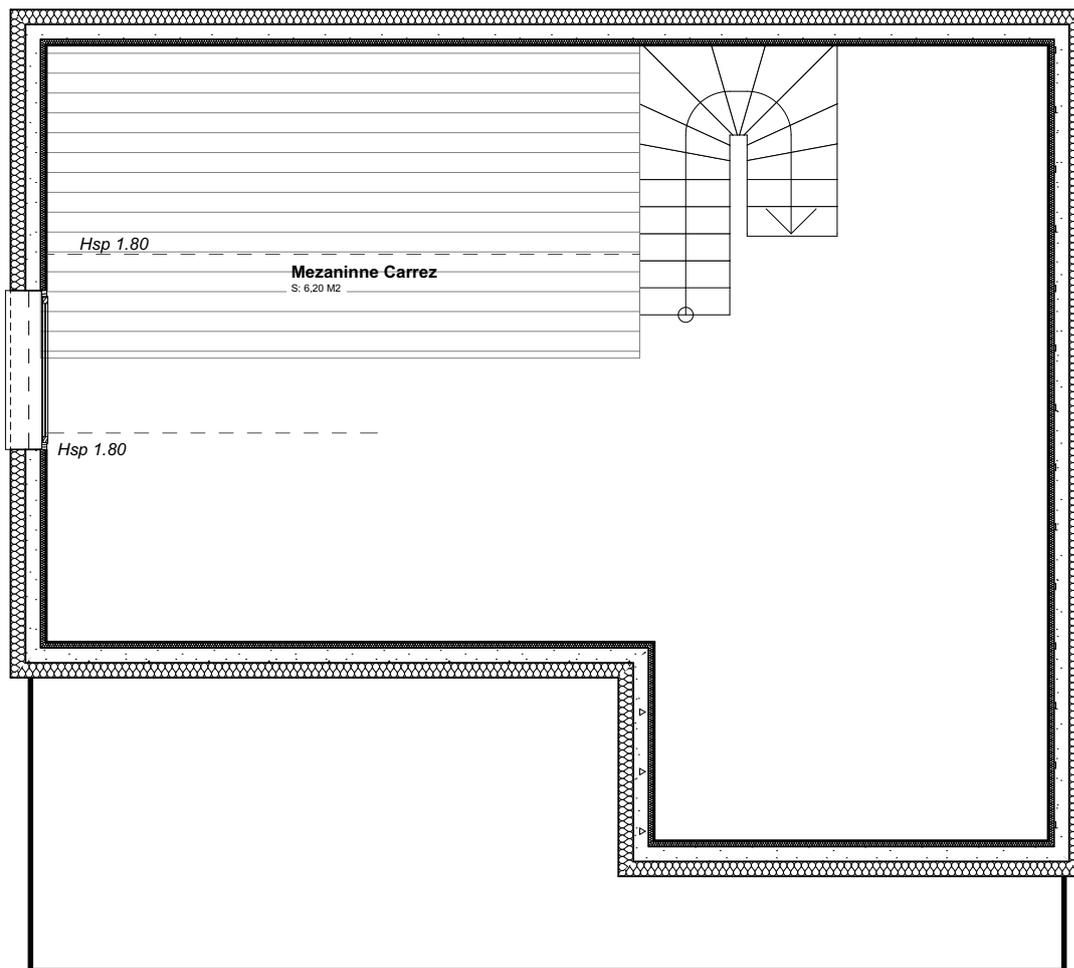
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être utilisés dans le cadre de la construction.

Ouvrage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage : CRAMPÉ Nicolas			Bureau de Dessin en Bâtiment : Reuilignie 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan : PCMI 6-7-8	Titre : Documents graphiques	Echelle :	Format : A3	N° de projet :	Dessinateur :	Date :	Révision :



Etages	Pièces	Affectation	m2 sols
Rez-de-chaussée	Buanderie	Zone nuit	5,36
Rez-de-chaussée	Chambre 1	Zone nuit	13,06
Rez-de-chaussée	Chambre 2	Zone nuit	17,72
Rez-de-chaussée	Chambre 3	Zone nuit	14,14
Rez-de-chaussée	Dgt	Zone nuit	9,70
Rez-de-chaussée	Sde	Zone nuit	11,32
Rez-de-chaussée	WC	Zone nuit	1,73
			73,03 m²
Etage 1er	Chambre 4	Zone nuit	9,92
Etage 1er	Epicerie	Zone nuit	3,64
Etage 1er	Pièce à vivre	Zone nuit	41,72
Etage 1er	Sde	Zone nuit	5,66
Etage 1er	WC	Zone nuit	1,59
			62,53 m²
Toiture	Mezzanine Carrez	Zone nuit	6,20
			6,20 m²
			141,76 m²

Ouvrage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage : CRAMPÉ Nicolas		Bureau de Dessin : Rectiligne 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH			
N° de plan :	Titre :	Echelle :	Format :	N° de projet :	Destinateur :	Date :	Révision :
PCMI	Vue en plan rdc	1:2,03, 1:50	A3			jeudi 25 février 2021	
Annexe							



Etages	Pièces	Affectation	m2 sols
Rez-de-chaussée	Buanderie	Zone nuit	5,36
Rez-de-chaussée	Chambre 1	Zone nuit	13,06
Rez-de-chaussée	Chambre 2	Zone nuit	17,72
Rez-de-chaussée	Chambre 3	Zone nuit	14,14
Rez-de-chaussée	Dgt	Zone nuit	9,70
Rez-de-chaussée	Sde	Zone nuit	11,32
Rez-de-chaussée	WC	Zone nuit	1,73
			73,03 m²
Etage 1er	Chambre 4	Zone nuit	9,92
Etage 1er	Epicerie	Zone nuit	3,64
Etage 1er	Pièce à vivre	Zone nuit	41,72
Etage 1er	Sde	Zone nuit	5,66
Etage 1er	WC	Zone nuit	1,59
			62,53 m²
Toiture	Mezantine Carrez	Zone nuit	6,20
			6,20 m²
			141,76 m²

Ouvrage : Maison Individuelle Plan Redon 31110 CASTILLON DE LARBOUST		Maître d'ouvrage: CRAMPÉ Nicolas			Bureau de Dessin : Rectiligne 22 bis Avenue des Pyrénées 31830 PLAISANCE DU TOUCH		
N° de plan: PCMI Annexe	Titre: Vue en plan Mezantine	Echelle : 1:2,03, 1:50	Format : A3	N° de projet :	Destinateur:	Date : jeudi 25 février 2021	Révision:

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité
(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Je soussigné : HONDET FLORIAN

représentant de la société Rectiligne

situé à :

Adresse	31120 Portet sur Garonne		
Code postal		Localité	

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Maison Individuelle Castillon de Larboust

Située à :

Adresse	Lieu dit "Plan Redon"		
Code postal	31110	Localité	CASTILLON-DE-LARBOUST

Référence(s) cadastrale(s) : A 945 / A 942

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 1** : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- **Disposition 2** : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Batiment 1

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S _{RT}) en m ²	164.19
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	141.45
Valeur de la S _{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	78.90	Bbio _{max} :	86.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m ² :	37.34
Respect de l'exigence de l'article 20 du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014 :	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

Le respect de cette règle est-elle en contradiction avec l'autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné : secteurs sauvegardés, zones de protections du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords des monuments historiques, sites inscrits et classés, sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, toute autre préservation édictée par les collectivités territoriales, ainsi que pour les immeubles désignés par le 2e du III de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme ? NON

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Captteurs solaires thermiques d'a minima 2 m ² pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh _{ep} /(m ² .an) Préciser les énergies renouvelables envisagées :	NON

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	OUI
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 25/02/2021

Signature :

